

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 16 décembre 2015

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (12) Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JORROT, Mme LECOMTE-LEGRAND, Mme MIELLE, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme AKPINAR-ISTIQAM (représentée par M. BERTHIER), M. JASPART (représenté par Mme AVENA).

Membre excusé : (2) Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT.

Date de convocation : 9 décembre 2015

Délibération n° : 59-2015

Objet : Décisions modificatives n° 2 – exercice 2015

Dans le cadre de l'exécution du budget 2015, il est nécessaire de procéder aux ajustements des crédits ci-après au niveau du budget principal et des budgets annexes Marronniers et Service d'Actions Tutélaires Gérontologiques (SATGE) :

BUDGET PRINCIPAL (Décision Modificative n° 2)

Section de fonctionnement

Dépenses						
Chapitre	Nature	Montant	Libellé nature	Chapitre	Nature	Montant
011	6188	-68 275 €	Autres frais divers			
			Subventions de fonctionnement aux associations	67	6574	550 €
			Subventions de fonctionnement aux budgets annexes	67	6715	67 725 €

BUDGET ANNEXE LES MARRONNIERS (Décision Modificative n° 2)

Section de fonctionnement

Dépenses			Libellé nature	Recettes		
Chapitre	Nature	Montant		Chapitre	Nature	Montant
012	64111	10 000 €	Rémunérations principales – personnel titulaire			
			Produits à la charge de l'usager	017	73418	-9 185 €
			Autres subventions d'exploitation et participations	018	7488	19 185 €

**BUDGET ANNEXE SERVICE ACTIONS TUTELAIRES GERONTOLOGIQUES (Décision
Modificative n° 2)**

Section de fonctionnement

Dépenses			Libellé nature	Recettes		
Chapitre	Nature	Montant		Chapitre	Nature	Montant
016	6718	47 540 €	Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion			
			Autres subventions d'exploitation et participations	018	7488	47 540 €

Par conséquent, les membres du conseil d'administration valident ces décisions modificatives.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général,



Fabrice CHATEL

PUBLIÉ LE 17 DEC. 2015

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

29 DEC. 2015

